



Règlement

1/ CONCURRENTS

Tout cavalier titulaire d'une LFC en cours de validité au titre de la Région Alsace (Minimum Galop 2) ou dont le domicile inscrit sur la licence est en Alsace.

Dans le cas où le Trophée Club se déroule le même jour que le Trophée Poney, un même cavalier devra choisir entre les deux précités (sauf dérogation accordée par le CREA).

Les enseignants ne sont pas admis.

2/ EQUIDES

Tout poney de 4 ans et plus inscrit sur la liste Club ou liste des chevaux de sport taille A, B, C, D (art. 7.2 du règlement général ; équidés ONC autorisés).

Une participation par édition.

3 / EQUIPES

Chaque équipe sera composée de 3 cavaliers dont 1 cavalier maximum de niveau Galop 6 et plus.

Age maximum des cavaliers : 18 ans. Un cavalier n'a le droit de participer qu'à une seule équipe. Toute équipe peut être constituée de cavaliers de Clubs ou d'Ecuries différents. Un couple ayant effectué un classement (1er quart) dans 1 épreuve de niveau AS PONEY dans l'année en cours ne pourra s'engager.

4/ EPREUVES

Le Trophée Poney se court sur une épreuve comprenant 2 parties.

- 1^{ère} partie (0,65m) = Parcours « Epreuve Relais » / Barème A au chrono sur des obstacles simples (nombre au choix du Chef de Piste en accord avec le Jury).

- 2^{ème} partie (0,70m) = Parcours type GP / Barème A à Temps Différé (combinaison(s) au choix du Chef de Piste).

5/ DEROULEMENT

Partie 1 : L'ordre de passage des équipes sera établi par le CREA et communiqué aux équipes via son site web. Epreuve Relais : Passage des 3 cavaliers en relais. Le temps est calculé sur le chrono des 3 cavaliers, au départ du 1^{er} → à l'arrivée du 3^e.

Dans le cas où l'un des couples d'une équipe est éliminé, l'équipe devrait l'être également (les autres cavaliers pourront dérouler leur parcours). Toutefois, par dérogation, l'élimination ne sera pas prononcée, mais une pénalité égale à la pénalité

la plus élevée des équipes de l'épreuve augmentée de 20 pts sera attribuée ; le plus mauvais temps d'équipe sera associé à ce résultat.

A l'issue de la 1^{ère} partie sera établi un classement provisoire de l'épreuve, par addition des points réalisés par tous les cavaliers de l'équipe et du temps global.

Partie 2 : L'ordre de passage des équipes sera l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} partie. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, l'ordre de passage sera le même que celui de la 1^{ère} partie. L'ordre de passage des cavaliers au sein d'une même équipe sera le même que lors de la 1^{ère} partie. Si, un concurrent d'une équipe est éliminé, l'équipe entière est éliminée. Toutefois, ses coéquipiers pourront éventuellement dérouler leur parcours après accord du Jury.

CLASSEMENT FINAL : Le classement final sera obtenu par addition des pénalités de tous les cavaliers d'une même équipe dans les deux parties, l'équipe gagnante étant celle ayant obtenu le minimum de pénalités. A pénalités égales, le classement s'effectuera selon l'ordre croissant du total des temps de tous les cavaliers d'une même équipe réalisé lors des 2 parties (Temps global relais + Somme des trois temps de la 2^{ème} étape du parcours à Temps Différé).

Sur accord du Jury, le Coach pourra être admis sur le terrain durant la Partie 1.

6/ CHEF D'EQUIPE – NOM D'EQUIPE

Il appartiendra à l'Equipe de s'auto constituer autour d'un Chef d'Equipe, enseignant d'équitation, qui représentera celle-ci en toutes occasions.

Une équipe portera un Nom d'Equipe obligatoirement communiqué lors de l'engagement.

7/ ENGAGEMENTS

Gratuits, sur formulaire spécifique à adresser au C.R.E.A, (19 A Rue Icare – 67960 ENTZHEIM – crealsace@wanadoo.fr) 15 jours avant la date du Trophée. Le cavalier ou le Chef d'Equipe qui engage dans ce Trophée en accepte les conditions de déroulement.

L'ordre de passage des concurrents dans une équipe est à communiquer dès l'engagement.

Attention : Au cas où le nombre d'engagés serait trop important, le CREA se réserve le droit de prendre en compte les inscriptions selon leur ordre d'arrivée.

8/ REMISE DES PRIX

Coupes, plaques, flots et cadeaux.

Remise des Prix « Trophée » à la fin des Parties 2.

Remise des Prix « Déguisement » après la Partie 1.

9/ TENUES – DEGUISEMENT

Une tenue costumée est conseillée ; le déguisement restant compatible avec des conditions de sécurité satisfaisantes. Classement « Déguisement » par équipe : il sera effectué lors du passage des couples sur la PARTIE 1. Néanmoins, les couples, s'ils le souhaitent, pourront rester déguisés pour la PARTIE 2.

10/ DIVERS

Le CREA se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Pour les éléments non évoqués, le règlement FFE CSO est d'application. En cas de litige, le CREA sera seul habilité à juger en dernier ressort.